



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

PV du 5 avril 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée devient obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



CHAMPIONNAT FUTSAL

FMI NON PARVENUE DU 2 AVRIL 2022

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

MNVDB FC 1 / PARTOUT ' ATHIS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUE DU 4 AVRIL 2022

BVE FUTSAL 3 / MNVDB FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 12 avril 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 23975095 – CROSNE FUTSAL 2 / VILLABE ETS 1 du 02/04/2022

Courriel de CROSNE FUTSAL du 01/04/2022 à 16h24, nous informant du forfait de son équipe.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CROSNE FUTSAL.

Amende réglementaire à CROSNE FUTSAL (réf. art. 23.2 du RSG du DEF).

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Dates prévisionnelles des :

¼ de finale : semaine du 11 au 17 avril 2022. Date butoir le 1er mai 2022

½ finale : semaine du 2 au 8 mai 2022. Date butoir le 22 mai 2022

La **finale** de la Coupe de l'Essonne Futsal se jouera le vendredi 10 juin 2022

Lieu et heure à définir

Tirage des ¼ de finale :

- 1- VILLABE ETS 1 / IGNY FUTSAL 1
- 2- CROSNE FUTSAL 1 / MYA FUTSAL 1
- 3- ULIS FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1
- 4- MNVDB FC 1 / DIAMANT FUTSAL 1

Prochaine réunion le mardi 12 avril 2022